

Membres du conseil présents : E. Lagrut, A. Joubert, O. Laissus, E. Juffet, N. Bernard, J. Jacquier, T. Lefebvre-Cauchy, L. Denis, I. Buttarazzi, R. Perrichon, L. Gueppe

Secrétaire de séance : Julien Jacquier

1. Installation du conseil

Jean PEYSSON ouvre la séance et déclare Odile Laissus, la doyenne, présidente.

2. Election du maire

Emilie Lagrut se déclare candidate à la fonction de maire.

Sur 11 suffrages exprimés, elle obtient 11 suffrages.

Elle est donc élue maire.

3. Fixation du nombre

Madame le maire propose 2 adjoints.

Les 2 fiches de missions (premier et deuxième adjoints) ont été établies, sont présentées et lues.

La proposition est acceptée par le conseil municipal à l'unanimité.

Délibération n°2026_03_001 : fixation du nombre d'adjoints à 2 adjoints

4. Election des adjoints

Alexandre Joubert et Odile Laissus se portent candidats sur une liste paritaire.

Sur 11 suffrages exprimés, ils obtiennent 11 suffrages.

Alexandre Joubert est donc élu premier adjoint.

Odile Laissus est donc élue deuxième adjointe.

5. Charte de l' élu

Madame le maire fait une lecture de la charte de l' élu local.

Les élus signent la charte.

6. Délégations du conseil municipal au maire – indemnités

Le conseil donne son accord à l'unanimité sur les délégations données au maire.

Délibération n°2026_03_002 : délégations du conseil municipal au maire

Madame la maire présente les indemnités de fonctions brutes mensuelles des maires.

La proposition est acceptée par le conseil municipal à l'unanimité.

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES MAIRES

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 2123-23 et L. 2511-35 du code général des collectivités territoriales

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	28,1	1 155,06
De 500 à 999	44,3	1 820,96
De 1 000 à 3 499	55,7	2 289,56
De 3 500 à 9 999	58,3	2 396,44
De 10 000 à 19 999	67,6	2 778,71
De 20 000 à 49 999	90	3 699,47
De 50 000 à 99 999	110	4 521,58
100 000 et plus (y compris Marseille et Lyon)	145	5 960,26
Maires d'arrondissement (Marseille et Lyon)	72,5	2 980,13

Majoration maximale de l'indemnité des maires de communes de 100 000 habitants et plus : 40 %

7. Fiches missions des adjoints – indemnités

Lecture des délégations par madame la maire aux adjoints.

Madame le maire soumet aux membres du conseil la grille des indemnités de fonction applicables en mars 2026 pour les communes de moins de 500 habitants pour les adjoints.

Les indemnités sont acceptées par les intéressés.

La proposition est acceptée par le conseil municipal à l'unanimité.

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES ADJOINTS AU MAIRE

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	10,89	447,64
De 500 à 999	11,77	483,81
De 1 000 à 3 499	21,38	878,83
De 3 500 à 9 999	23,32	958,57
De 10 000 à 19 999	28,6	1 175,61
De 20 000 à 49 999	33	1 356,47
De 50 000 à 99 999	44	1 808,63
De 100 000 à 200 000	66	2 712,95
Plus de 200 000	72,5	2 980,13
Adjoint au maire d'arrondissement (Marseille et Lyon)	34,5	1 418,13

Délibération n°2026_03_003 : Indemnités du maire et des adjoints

8. Délégations et commissions

Madame la maire expose les délégations et commissions de la commune.

Les élus se répartissent.

Appel d'offres articles L 1414-1 et L 1414-1 à 4 du CGCT. Emilie Lagrut		CCAS <i>Présidence: Emilie Lagrut</i>	
Titulaires • Emeric Juffet • Laurent Denis • Odile Laissus	Membres issus du conseil municipal	- Ilaria Buttarazzi - Julien Jacquier - Loriane Gueppe - Alexandre Joubert	
		- Nathalie Rebatet - Marie Christine Moulin - Laetitia Blanchard - Blandine Paris	
Suppléants • Régis Perrichon • Loriane Gueppe • Nadine Bernard	Membres issus des habitants		

Délégué communautaire CLECT, SIABVA, SIEA, SR3A, BUCOPA, CLI, ONF	Emilie Lagrut Suppléants: Odile Laissus et Alexandre Joubert
Délégué à l'entente	Odile Laissus Suppléant: Emeric Juffet
Délégué au syndicat mixte	Tessa Lefebvre Cauchy Suppléant: Ilaria Buttarazzi
Référent frelon	Pascal Moisset
Délégué Défense –prévention routière – incendie et secours	Alexandre Joubert Suppléant: Régis Perrichon
Représentante AFP	Odile Laissus Suppléant: Régis Perrichon

Délibération n°2026_03_004 : délégations

Délibération n°2026_03_005 : CCAS

• Commissions:

Emilie Lagrut	Alexandre Joubert (1) Entretien - mobilités (2) forêt, salubrité	Vie communale (1)	Tessa Lefebvre Cauchy
		Sécurité	Ilaria Buttarazzi
		Energie	Laurent Denis
		Environnement (2)	Régis Perrichon Julien Jacquier
		Eau	Emeric Juffet Régis Perrichon
		Patrimoine	Laurent Julien
	Odile Laissus	Finances	X
		Administratif	X
		Urbanisme	X
		Santé	Nadine Bernard
		Famille	Ilaria Buttarazzi Tessa Lefebvre Cauchy Loriane Gueppe
		Loisirs	Ilaria Buttarazzi Loriane Gueppe

9. Questions diverses

Les élus n'ont pas de questions diverses.

La séance est levée à 22h05.

Signature de madame le maire,

Emilie LAGRUT,



Signature du secrétaire de séance,

JACQUIER Julien

